

Lettre d'intention pour un apport de biomasse agricole et de retour de digestat de méthanisation à des fins d'épandage pour les prêteurs de terres

Entre :

Société	Nom du représentant
Biomasse Thouarsaise	M Thierry Grolleau

Adresse	Code postal	Mail
102 bis rue Camille Pelletan	79100 Thouars	biomassethouarsaise@gmail.com

désigné ci-après le "Biomasse Thouarsaise" d'une part,

et

Société	Nom Prénom en qualité de gérant
GAEC, EARL, SCEA, Ets indiv L'AUMONERIE	EMORE PHILIPPE

Adresse	Code postal	Téléphone	Mail
11 Rue de l'Aumonerie DOURON - ST JOVIN DE MARNES PLAINE ET VALLÉES	79600	06 80 10 28 55	emphie079@yaboo.fr

désigné ci-après "l'Agriculteur" d'autre part

CONTEXTE

La SAS Biomasse Thouarsaise est engagée dans un projet de méthanisation sur la commune de Thouars. Cette installation est dimensionnée pour traiter des co-produits végétaux et effluents d'élevage collectés sur le territoire afin de produire du biogaz qui sera injecté sur le réseau.

OBJET DE LA LETTRE D'INTENTION

La présente lettre a pour objet de définir les volumes de gisement que le producteur pourra apporter à l'unité de méthanisation et la reprise de digestat liquide et ou solide (prêteur de terre)

Cette lettre d'intention sera suivie par une convention biomasse présentée par la SAS Biomasse Thouarsaise. La convention sera alors signée pour une durée de 5 ans à partir de la première livraison de biomasse sur site.

CONDITION DE COLLECTE DES EFFLUENTS ET CO PRODUITS VEGETAUX

L'apporteur de biomasse s'engage à produire des CIVEs/sorgho et/ou mettre à disposition les effluents d'élevage définis ci-dessous. La livraison de cette biomasse donnera lieu à un achat et une contrepartie de reprise de digestat sur les terres de l'exploitations.

VOLUME DE BIOMASSE

Type de biomasse	% de MS	Tonnage/an
CIVE hiver	30 %	625T brutes
Sorgho	30 %	
Lisier porc		
Autre : préciser		

CONDITION DE REPRISE DE DIGESTAT

L'Agriculteur s'engage à mettre à disposition les terres de son exploitation agricole pour valoriser le digestat liquide et solide après séparation de phase en tant que préteur de terre. Les surfaces d'épandage et flux d'éléments minéraux sont définis dans le plan d'épandage détaillé au dossier ICPE.

SAU de l'exploitation	305,08	Ha
Surface épandable	292,73	Ha

Une clé de répartition sera intégrée dans la convention finale afin de restituer équitablement le digestat en fonction des apports de biomasses

Fait à DOURON, le 30/01/2023

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'apporteur de la matière

Pour l'unité de méthanisation

lu et approuvé

Emmanuel Philippe

Lettre d'intention pour un apport de biomasse agricole et de retour de digestat de méthanisation à des fins d'épandage pour les prêteurs de terres

Entre :

Société	Nom du représentant
Biomasse Thouarsaise	M Thierry Grolleau

Adresse	Code postal	Mail
102 bis rue Camille Pelletan	79100 Thouars	biomassethouarsaise@gmail.com

désigné ci-après le "Biomasse Thouarsaise" d'une part,

et

Société	Nom Prénom en qualité de gérant
GAEC, EARL, SCEA, Ets indiv SCEA BABU	rborn Fromette William BABU

Adresse	Code postal	Téléphone	Mail
Les Gr. peuz de Tillé	79200	06 43 31 84 79	williambabutpa@gmail.com

désigné ci-après "l'Agriculteur" d'autre part

CONTEXTE

La SAS Biomasse Thouarsaise est engagée dans un projet de méthanisation sur la commune de Thouars. Cette installation est dimensionnée pour traiter des co-produits végétaux et effluents d'élevage collectés sur le territoire afin de produire du biogaz qui sera injecté sur le réseau.

OBJET DE LA LETTRE D'INTENTION

La présente lettre a pour objet de définir les volumes de gisement que le producteur pourra apporter à l'unité de méthanisation et la reprise de digestat liquide et ou solide (prêteur de terre)

Cette lettre d'intention sera suivie par une convention biomasse présentée par la SAS Biomasse Thouarsaise. La convention sera alors signée pour une durée de 5 ans à partir de la première livraison de biomasse sur site.

CONDITION DE COLLECTE DES EFFLUENTS ET CO PRODUITS VEGETAUX

L'apporteur de biomasse s'engage à produire des CIVES/sorgho et/ou mettre à disposition les effluents d'élevage définis ci-dessous. La livraison de cette biomasse donnera lieu à un achat et une contrepartie de reprise de digestat sur les terres de l'exploitations.

VOLUME DE BIOMASSE

Type de biomasse	% de MS	Tonnage/an
CIVE hiver	30 %	250 tonnes brutes
Sorgho	30 %	
Lisier porc		
Autre : préciser		

CONDITION DE REPRISE DE DIGESTAT

L'Agriculteur s'engage à mettre à disposition les terres de son exploitation agricole pour valoriser le digestat liquide et solide après séparation de phase en tant que préteur de terre. Les surfaces d'épandage et flux d'éléments minéraux sont définis dans le plan d'épandage détaillé au dossier ICPE.

SAU de l'exploitation	112,35	Ha
Surface épandable	97,55	Ha

Une clé de répartition sera intégrée dans la convention finale afin de restituer équitablement le digestat en fonction des apports de biomasses

Fait à Thouars , le 30/04/2013

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'apporteur de la matière

Pour l'unité de méthanisation

Lu et approuvé



Bruno William

Lettre d'intention pour un apport de biomasse agricole et de retour de digestat de méthanisation à des fins d'épandage pour les prêteurs de terres

Entre :

Société	Nom du représentant
Biomasse Thouarsaise	M Thierry Grolleau

Adresse	Code postal	Mail
102 bis rue Camille Pelletan	79100 Thouars	biomassethouarsaise@gmail.com

désigné ci-après le "Biomasse Thouarsaise" d'une part,

et

Société	Nom Prénom en qualité de gérant
GAEC, EARL, SCEA, Ets indiv	Desperrières Amé - Lisa

Adresse	Code postal	Téléphone	Mail
8 Route de Thouars Lairé	79100 PAS DE JEU	07862439 97	anneliseesperieres@ou@ gmail.com

désigné ci-après "l'Agriculteur" d'autre part

CONTEXTE

La SAS Biomasse Thouarsaise est engagée dans un projet de méthanisation sur la commune de Thouars. Cette installation est dimensionnée pour traiter des co-produits végétaux et effluents d'élevage collectés sur le territoire afin de produire du biogaz qui sera injecté sur le réseau.

OBJET DE LA LETTRE D'INTENTION

La présente lettre a pour objet de définir les volumes de gisement que le producteur pourra apporter à l'unité de méthanisation et la reprise de digestat liquide et ou solide (prêteur de terre)

Cette lettre d'intention sera suivie par une convention biomasse présentée par la SAS Biomasse Thouarsaise. La convention sera alors signée pour une durée de 5 ans à partir de la première livraison de biomasse sur site.

CONDITION DE COLLECTE DES EFFLUENTS ET CO PRODUITS VEGETAUX

L'apporteur de biomasse s'engage à produire des CIVEs/sorgho et/ou mettre à disposition les effluents d'élevage définis ci-dessous. La livraison de cette biomasse donnera lieu à un achat et une contrepartie de reprise de digestat sur les terres de l'exploitations.

VOLUME DE BIOMASSE

Type de biomasse	% de MS	Tonnage/an
CIVE hiver	30 %	375
Sorgho	30 %	375
Lisier porc		
Autre : préciser		

} T brute

CONDITION DE REPRISE DE DIGESTAT

L'Agriculteur s'engage à mettre à disposition les terres de son exploitation agricole pour valoriser le digestat liquide et solide après séparation de phase en tant que préteur de terre. Les surfaces d'épandage et flux d'éléments minéraux sont définis dans le plan d'épandage détaillé au dossier ICPE.

SAU de l'exploitation	141,63 Ha
Surface épandable	118,76 Ha

Une clé de répartition sera intégrée dans la convention finale afin de restituer équitablement le digestat en fonction des apports de biomasses

Fait à Thouars, le 30/01/2023

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'apporteur de la matière

Pour l'unité de méthanisation

« lu et approuvé »

Desperrieres

Lettre d'intention pour un apport de biomasse agricole et de retour de digestat de méthanisation à des fins d'épandage pour les prêteurs de terres

Entre :

Société	Nom du représentant
Biomasse Thouarsaise	M Thierry Grolleau

Adresse	Code postal	Mail
102 bis rue Camille Pelletan	79100 Thouars	biomassethouarsaise@gmail.com

désigné ci-après le "Biomasse Thouarsaise" d'une part,

et

Société	Nom Prénom en qualité de gérant
GAEC, EARL, SCEA, Ets indiv Les Treilles	Point Luce

Adresse	Code postal	Téléphone	Mail
11 Rue de la Traille Saine Pas de Jeu	79100	06.44.16.86.81	PointLuce79@gmail.com

désigné ci-après "l'Agriculteur" d'autre part

CONTEXTE

La SAS Biomasse Thouarsaise est engagée dans un projet de méthanisation sur la commune de Thouars. Cette installation est dimensionnée pour traiter des co-produits végétaux et effluents d'élevage collectés sur le territoire afin de produire du biogaz qui sera injecté sur le réseau.

OBJET DE LA LETTRE D'INTENTION

La présente lettre a pour objet de définir les volumes de gisement que le producteur pourra apporter à l'unité de méthanisation et la reprise de digestat liquide et ou solide (prêteur de terre)

Cette lettre d'intention sera suivie par une convention biomasse présentée par la SAS Biomasse Thouarsaise. La convention sera alors signée pour une durée de 5 ans à partir de la première livraison de biomasse sur site.

CONDITION DE COLLECTE DES EFFLUENTS ET CO PRODUITS VEGETAUX

L'apporteur de biomasse s'engage à produire des CIVES/sorgho et/ou mettre à disposition les effluents d'élevage définis ci-dessous. La livraison de cette biomasse donnera lieu à un achat et une contrepartie de reprise de digestat sur les terres de l'exploitations.

VOLUME DE BIOMASSE

Type de biomasse	% de MS	Tonnage/an
CIVE hiver	30 %	375T brute
Sorgho	30 %	
Lisier porc		
Autre : préciser		

CONDITION DE REPRISE DE DIGESTAT

L'Agriculteur s'engage à mettre à disposition les terres de son exploitation agricole pour valoriser le digestat liquide et solide après séparation de phase en tant que préteur de terre. Les surfaces d'épandage et flux d'éléments minéraux sont définis dans le plan d'épandage détaillé au dossier ICPE.

SAU de l'exploitation	157,51 Ha
Surface épandable	139,29 Ha

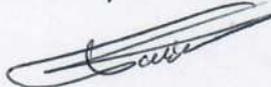
Une clé de répartition sera intégrée dans la convention finale afin de restituer équitablement le digestat en fonction des apports de biomasses

Fait à *Thouars*, le *30/01/2023*

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'apporteur de la matière

Pour l'unité de méthanisation

lu et approuvé


Lettre d'intention pour un apport de biomasse agricole et de retour de digestat de méthanisation à des fins d'épandage pour les prêteurs de terres

Entre :

Société	Nom du représentant
Biomasse Thouarsaise	M Thierry Grolleau

Adresse	Code postal	Mail
102 bis rue Camille Pelletan	79100 Thouars	biomassethouarsaise@gmail.com

désigné ci-après le "Biomasse Thouarsaise" d'une part,

et

Société	Nom Prénom en qualité de gérant
GAEC, EARL, SCEA, Ets indiv	CHATIN christophe.

Adresse	Code postal	Téléphone	Mail
1, rue du détour 79600 Auvilliers Thouarsais	79600	068438 2787	christophe.chatain @neuf.fr

désigné ci-après "l'Agriculteur" d'autre part

CONTEXTE

La SAS Biomasse Thouarsaise est engagée dans un projet de méthanisation sur la commune de Thouars. Cette installation est dimensionnée pour traiter des co-produits végétaux et effluents d'élevage collectés sur le territoire afin de produire du biogaz qui sera injecté sur le réseau.

OBJET DE LA LETTRE D'INTENTION

La présente lettre a pour objet de définir les volumes de gisement que le producteur pourra apporter à l'unité de méthanisation et la reprise de digestat liquide et ou solide (prêteur de terre)

Cette lettre d'intention sera suivie par une convention biomasse présentée par la SAS Biomasse Thouarsaise. La convention sera alors signée pour une durée de 5 ans à partir de la première livraison de biomasse sur site.

CONDITION DE COLLECTE DES EFFLUENTS ET CO PRODUITS VEGETAUX

L'apporteur de biomasse s'engage à produire des CIVEs/sorgho et/ou mettre à disposition les effluents d'élevage définis ci-dessous. La livraison de cette biomasse donnera lieu à un achat et une contrepartie de reprise de digestat sur les terres de l'exploitations.

VOLUME DE BIOMASSE

Type de biomasse	% de MS	Tonnage/an
CIVE hiver	30 %	370
Sorgho	30 %	370
Lisier porc		
Autre : préciser		

CONDITION DE REPRISE DE DIGESTAT

L'Agriculteur s'engage à mettre à disposition les terres de son exploitation agricole pour valoriser le digestat liquide et solide après séparation de phase en tant que préteur de terre. Les surfaces d'épandage et flux d'éléments minéraux sont définis dans le plan d'épandage détaillé au dossier ICPE.

SAU de l'exploitation	103,12 Ha
Surface épandable	97,3 Ha

Une clé de répartition sera intégrée dans la convention finale afin de restituer équitablement le digestat en fonction des apports de biomasses

Fait à THOUARS , le 30 Janvier 2023

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'apporteur de la matière

Pour l'unité de méthanisation

« Lu et approuvé »


CHATIN christophe.

Lettre d'intention pour un apport de biomasse agricole et de retour de digestat de méthanisation à des fins d'épandage pour les prêteurs de terres

Entre :

Société	Nom du représentant
Biomasse Thouarsaise	M Thierry Grolleau

Adresse	Code postal	Mail
102 bis rue Camille Pelletan	79100 Thouars	biomassethouarsaise@gmail.com

désigné ci-après le "Biomasse Thouarsaise" d'une part,

et

Société	Nom Prénom en qualité de gérant
GAEC, EARL, SCEA, Ets indiv	GAEC Grand homme

Adresse	Code postal	Téléphone	Mail
1 lieu dit Grand homme St Martin de Maçon	79100	06 48 63 15 55	romain.cdu79@hetmarc.fr

désigné ci-après "l'Agriculteur" d'autre part

CONTEXTE

La SAS Biomasse Thouarsaise est engagée dans un projet de méthanisation sur la commune de Thouars. Cette installation est dimensionnée pour traiter des co-produits végétaux et effluents d'élevage collectés sur le territoire afin de produire du biogaz qui sera injecté sur le réseau.

OBJET DE LA LETTRE D'INTENTION

La présente lettre a pour objet de définir les volumes de gisement que le producteur pourra apporter à l'unité de méthanisation et la reprise de digestat liquide et ou solide (prêteur de terre)

Cette lettre d'intention sera suivie par une convention biomasse présentée par la SAS Biomasse Thouarsaise. La convention sera alors signée pour une durée de 5 ans à partir de la première livraison de biomasse sur site.

CONDITION DE COLLECTE DES EFFLUENTS ET CO PRODUITS VEGETAUX

L'apporteur de biomasse s'engage à produire des CIVEs/sorgho et/ou mettre à disposition les effluents d'élevage définis ci-dessous. La livraison de cette biomasse donnera lieu à un achat et une contrepartie de reprise de digestat sur les terres de l'exploitations.

VOLUME DE BIOMASSE

Type de biomasse	% de MS	Tonnage/an
CIVE hiver	30 %	625
Sorgho	30 %	
Lisier porc		
Autre : préciser		

CONDITION DE REPRISE DE DIGESTAT

L'Agriculteur s'engage à mettre à disposition les terres de son exploitation agricole pour valoriser le digestat liquide et solide après séparation de phase en tant que préteur de terre. Les surfaces d'épandage et flux d'éléments minéraux sont définis dans le plan d'épandage détaillé au dossier ICPE.

SAU de l'exploitation	194,91 Ha
Surface épandable	163,47 Ha

Une clé de répartition sera intégrée dans la convention finale afin de restituer équitablement le digestat en fonction des apports de biomasses

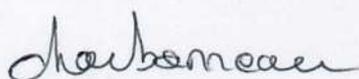
Fait à Thouars , le 30/01/2023

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'apporteur de la matière

Pour l'unité de méthanisation

Lu et approuvé



Lettre d'intention pour un apport de biomasse agricole et de retour de digestat de méthanisation à des fins d'épandage pour les prêteurs de terres

Entre :

Société	Nom du représentant
Biomasse Thouarsaise	M Thierry Grolleau

Adresse	Code postal	Mail
102 bis rue Camille Pelletan	79100 Thouars	biomassethouarsaise@gmail.com

désigné ci-après le "Biomasse Thouarsaise" d'une part,

et

Société	Nom Prénom en qualité de gérant
GAEC, EARL, SCEA, Ets indiv <i>du Noyer Noir</i>	du Noyer DUVEAU Damien

Adresse	Code postal	Téléphone	Mail
<i>1 impasse des cave Curçay / Dive</i>	86120	05-43-98 96-42	<i>christophe.duveau 658 @orange.fr</i>

désigné ci-après "l'Agriculteur" d'autre part

CONTEXTE

La SAS Biomasse Thouarsaise est engagée dans un projet de méthanisation sur la commune de Thouars. Cette installation est dimensionnée pour traiter des co-produits végétaux et effluents d'élevage collectés sur le territoire afin de produire du biogaz qui sera injecté sur le réseau.

OBJET DE LA LETTRE D'INTENTION

La présente lettre a pour objet de définir les volumes de gisement que le producteur pourra apporter à l'unité de méthanisation et la reprise de digestat liquide et ou solide (prêteur de terre)

Cette lettre d'intention sera suivie par une convention biomasse présentée par la SAS Biomasse Thouarsaise. La convention sera alors signée pour une durée de 5 ans à partir de la première livraison de biomasse sur site.

CONDITION DE COLLECTE DES EFFLUENTS ET CO PRODUITS VEGETAUX

L'apporteur de biomasse s'engage à produire des CIVEs/sorgho et/ou mettre à disposition les effluents d'élevage définis ci-dessous. La livraison de cette biomasse donnera lieu à un achat et une contrepartie de reprise de digestat sur les terres de l'exploitations.

VOLUME DE BIOMASSE

Type de biomasse	% de MS	Tonnage/an
CIVE hiver	30 %	250 t boche
Sorgho	30 %	
Lisier porc		
Autre : préciser		

CONDITION DE REPRISE DE DIGESTAT

L'Agriculteur s'engage à mettre à disposition les terres de son exploitation agricole pour valoriser le digestat liquide et solide après séparation de phase en tant que préteur de terre. Les surfaces d'épandage et flux d'éléments minéraux sont définis dans le plan d'épandage détaillé au dossier ICPE.

SAU de l'exploitation	171,64	Ha
Surface épandable	142,19	Ha

Une clé de répartition sera intégrée dans la convention finale afin de restituer équitablement le digestat en fonction des apports de biomasses

Fait à *Thouars*, le *30/01/23*

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'apporteur de la matière

Pour l'unité de méthanisation

lu et approuvé



SCEA du Noyer Noir

Lettre d'intention pour un apport de biomasse agricole et de retour de digestat de méthanisation à des fins d'épandage pour les prêteurs de terres

Entre :

Société	Nom du représentant
Biomasse Thouarsaise	M Thierry Grolleau

Adresse	Code postal	Mail
102 bis rue Camille Pelletan	79100 Thouars	biomassethouarsaise@gmail.com

désigné ci-après le "Biomasse Thouarsaise" d'une part,

et

Société	Nom Prénom en qualité de gérant
GAEC, EARL, SCEA, Ets indiv <i>SCEA LE GRAND BOIS</i>	<i>Le Douarin Jean-noël.</i>

Adresse	Code postal	Téléphone	Mail
<i>3 route des dolmens TAÏZE - MAULAIS plaine et Vallées</i>	<i>79100</i>	<i>06 89 19 15 45</i>	<i>Jnledouarin79@gmail.com</i>

désigné ci-après "l'Agriculteur" d'autre part

CONTEXTE

La SAS Biomasse Thouarsaise est engagée dans un projet de méthanisation sur la commune de Thouars. Cette installation est dimensionnée pour traiter des co-produits végétaux et effluents d'élevage collectés sur le territoire afin de produire du biogaz qui sera injecté sur le réseau.

OBJET DE LA LETTRE D'INTENTION

La présente lettre a pour objet de définir les volumes de gisement que le producteur pourra apporter à l'unité de méthanisation et la reprise de digestat liquide et ou solide (prêteur de terre)

Cette lettre d'intention sera suivie par une convention biomasse présentée par la SAS Biomasse Thouarsaise. La convention sera alors signée pour une durée de 5 ans à partir de la première livraison de biomasse sur site.

CONDITION DE COLLECTE DES EFFLUENTS ET CO PRODUITS VEGETAUX

L'apporteur de biomasse s'engage à produire des CIVEs/sorgho et/ou mettre à disposition les effluents d'élevage définis ci-dessous. La livraison de cette biomasse donnera lieu à un achat et une contrepartie de reprise de digestat sur les terres de l'exploitations.

VOLUME DE BIOMASSE

Type de biomasse	% de MS	Tonnage/an
CIVE hiver	30 %	
Sorgho	30 %	
Lisier porc	3 à 4 %	26 000 m ³ 180 à 240 TMS
Autre : préciser		

CONDITION DE REPRISE DE DIGESTAT

L'Agriculteur s'engage à mettre à disposition les terres de son exploitation agricole pour valoriser le digestat liquide et solide après séparation de phase en tant que préteur de terre. Les surfaces d'épandage et flux d'éléments minéraux sont définis dans le plan d'épandage détaillé au dossier ICPE.

SAU de l'exploitation	<input type="checkbox"/>	Ha
Surface épandable	<input type="checkbox"/>	Ha

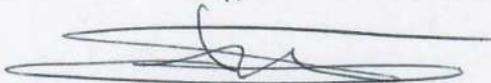
Une clé de répartition sera intégrée dans la convention finale afin de restituer équitablement le digestat en fonction des apports de biomasses

Fait à Thouars, le 30.01.23

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'apporteur de la matière

Pour l'unité de méthanisation

Lu et Approuvé

CE DOURARIN JOUEL

Lettre d'intention pour un apport de biomasse agricole et de retour de digestat de méthanisation à des fins d'épandage pour les prêteurs de terres

Entre :

Société	Nom du représentant
Biomasse Thouarsaise	M Thierry Grolleau

Adresse	Code postal	Mail
102 bis rue Camille Pelletan	79100 Thouars	biomassethouarsaise@gmail.com

désigné ci-après le "Biomasse Thouarsaise" d'une part,

et

Société	Nom Prénom en qualité de gérant
GAEC, EARL, SCEA, Ets indiv EARL GEROCHE	AUBRUN Thomas gerant

Adresse	Code postal	Téléphone	Mail
7 La Roche aux ardent	79200 GOURGE	06-70-55-2010	aubrun.thomas@waradoo.fr

désigné ci-après "l'Agriculteur" d'autre part

CONTEXTE

La SAS Biomasse Thouarsaise est engagée dans un projet de méthanisation sur la commune de Thouars. Cette installation est dimensionnée pour traiter des co-produits végétaux et effluents d'élevage collectés sur le territoire afin de produire du biogaz qui sera injecté sur le réseau.

OBJET DE LA LETTRE D'INTENTION

La présente lettre a pour objet de définir les volumes de gisement que le producteur pourra apporter à l'unité de méthanisation et la reprise de digestat liquide et ou solide (prêteur de terre)

Cette lettre d'intention sera suivie par une convention biomasse présentée par la SAS Biomasse Thouarsaise. La convention sera alors signée pour une durée de 5 ans à partir de la première livraison de biomasse sur site.

CONDITION DE COLLECTE DES EFFLUENTS ET CO PRODUITS VEGETAUX

L'apporteur de biomasse s'engage à produire des CIVEs/sorgho et/ou mettre à disposition les effluents d'élevage définis ci-dessous. La livraison de cette biomasse donnera lieu à un achat et une contrepartie de reprise de digestat sur les terres de l'exploitations.

VOLUME DE BIOMASSE

Type de biomasse	% de MS	Tonnage/an
CIVE hiver	30 %	60 T soit 250 T bruts
Sorgho	30 %	
Lisier porc		
Autre : préciser		

CONDITION DE REPRISE DE DIGESTAT

L'Agriculteur s'engage à mettre à disposition les terres de son exploitation agricole pour valoriser le digestat liquide et solide après séparation de phase en tant que préteur de terre. Les surfaces d'épandage et flux d'éléments minéraux sont définis dans le plan d'épandage détaillé au dossier ICPE.

SAU de l'exploitation	80,68	Ha
Surface épandable	76,53	Ha

Une clé de répartition sera intégrée dans la convention finale afin de restituer équitablement le digestat en fonction des apports de biomasses

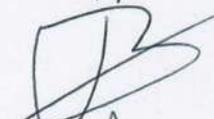
Fait à Gargy , le 30/11/23

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'apporteur de la matière

Pour l'unité de méthanisation

« lu et approuvé »


EARL Denis
Thomas AUBREU

Lettre d'intention pour un apport de biomasse agricole et de retour de digestat de méthanisation à des fins d'épandage pour les prêteurs de terres

Entre :

Société	Nom du représentant
Biomasse Thouarsaise	M Thierry Grolleau

Adresse	Code postal	Mail
102 bis rue Camille Pelletan	79100 Thouars	biomassethouarsaise@gmail.com

désigné ci-après le "Biomasse Thouarsaise" d'une part,

et

Société	Nom Prénom en qualité de gérant
GAEC, EARL, SCEA, Ets indiv GHURY	Pierrick Gourry

Adresse	Code postal	Téléphone	Mail
5 rue des Ouvillons	79330	06 14 06 14 83 14 83	Gourry, Pierrick @orange.fr

désigné ci-après "l'Agriculteur" d'autre part

CONTEXTE

La SAS Biomasse Thouarsaise est engagée dans un projet de méthanisation sur la commune de Thouars. Cette installation est dimensionnée pour traiter des co-produits végétaux et effluents d'élevage collectés sur le territoire afin de produire du biogaz qui sera injecté sur le réseau.

OBJET DE LA LETTRE D'INTENTION

La présente lettre a pour objet de définir les volumes de gisement que le producteur pourra apporter à l'unité de méthanisation et la reprise de digestat liquide et ou solide (prêteur de terre)

Cette lettre d'intention sera suivie par une convention biomasse présentée par la SAS Biomasse Thouarsaise. La convention sera alors signée pour une durée de 5 ans à partir de la première livraison de biomasse sur site.

CONDITION DE COLLECTE DES EFFLUENTS ET CO PRODUITS VEGETAUX

L'apporteur de biomasse s'engage à produire des CIVEs/sorgho et/ou mettre à disposition les effluents d'élevage définis ci-dessous. La livraison de cette biomasse donnera lieu à un achat et une contrepartie de reprise de digestat sur les terres de l'exploitations.

VOLUME DE BIOMASSE

Type de biomasse	% de MS	Tonnage/an
CIVE hiver 20	30 %	150 T soit 375 T brute
Sorgho	30 %	50 T 150 T brute
Lisier porc		
Autre : préciser		

CONDITION DE REPRISE DE DIGESTAT

L'Agriculteur s'engage à mettre à disposition les terres de son exploitation agricole pour valoriser le digestat liquide et solide après séparation de phase en tant que préteur de terre. Les surfaces d'épandage et flux d'éléments minéraux sont définis dans le plan d'épandage détaillé au dossier ICPE.

SAU de l'exploitation	188,95 Ha
Surface épandable	173,23 Ha

Une clé de répartition sera intégrée dans la convention finale afin de restituer équitablement le digestat en fonction des apports de biomasses

Fait à *St femme*, le *30.04.2023*

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'apporteur de la matière

Pour l'unité de méthanisation

lu et approuvé



Lettre d'intention pour un apport de biomasse agricole et de retour de digestat de méthanisation à des fins d'épandage pour les prêteurs de terres

Entre :

Société	Nom du représentant
Biomasse Thouarsaise	M Thierry Grolleau

Adresse	Code postal	Mail
102 bis rue Camille Pelletan	79100 Thouars	biomassethouarsaise@gmail.com

désigné ci-après le "Biomasse Thouarsaise" d'une part,

et

Société	Nom Prénom en qualité de gérant
GAEC, EARL, SCEA , Ets indiv	<i>gautier clement</i>

Adresse	Code postal	Téléphone	Mail
<i>5 rue des adillans</i>	<i>79330</i>	<i>06 79 39 30 31</i>	

désigné ci-après "l'Agriculteur" d'autre part

CONTEXTE

La SAS Biomasse Thouarsaise est engagée dans un projet de méthanisation sur la commune de Thouars. Cette installation est dimensionnée pour traiter des co-produits végétaux et effluents d'élevage collectés sur le territoire afin de produire du biogaz qui sera injecté sur le réseau.

OBJET DE LA LETTRE D'INTENTION

La présente lettre a pour objet de définir les volumes de gisement que le producteur pourra apporter à l'unité de méthanisation et la reprise de digestat liquide et ou solide (prêteur de terre)

Cette lettre d'intention sera suivie par une convention biomasse présentée par la SAS Biomasse Thouarsaise. La convention sera alors signée pour une durée de 5 ans à partir de la première livraison de biomasse sur site.

CONDITION DE COLLECTE DES EFFLUENTS ET CO PRODUITS VEGETAUX

L'apporteur de biomasse s'engage à produire des CIVEs/sorgho et/ou mettre à disposition les effluents d'élevage définis ci-dessous. La livraison de cette biomasse donnera lieu à un achat et une contrepartie de reprise de digestat sur les terres de l'exploitations.

VOLUME DE BIOMASSE

Type de biomasse	% de MS	Tonnage/an
CIVE hiver 5 ha	30 %	30 T soit 90 T } brute
Sorgho	30 %	30 T " }
Lisier porc		
Autre : préciser		

CONDITION DE REPRISE DE DIGESTAT

L'Agriculteur s'engage à mettre à disposition les terres de son exploitation agricole pour valoriser le digestat liquide et solide après séparation de phase en tant que préteur de terre. Les surfaces d'épandage et flux d'éléments minéraux sont définis dans le plan d'épandage détaillé au dossier ICPE.

SAU de l'exploitation	31,74 Ha
Surface épandable	29,07 Ha

Une clé de répartition sera intégrée dans la convention finale afin de restituer équitablement le digestat en fonction des apports de biomasses

Fait à St gemme , le 30/01/2023

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » lu et approuvé

L'apporteur de la matière

Pour l'unité de méthanisation

Lettre d'intention pour un apport de biomasse agricole et de retour de digestat de méthanisation à des fins d'épandage pour les prêteurs de terres

Entre :

Société	Nom du représentant
Biomasse Thouarsaise	M Thierry Grolleau

Adresse	Code postal	Mail
102 bis rue Camille Pelletan	79100 Thouars	biomassethouarsaise@gmail.com

désigné ci-après le "Biomasse Thouarsaise" d'une part,

et

Société	Nom Prénom en qualité de gérant
GAEC, EARL, SCEA, Ets indiv	GAEC S'aspineix BAUDRY Pauline BAUDRY Emmanuel Richard Didier

Adresse	Code postal	Téléphone	Mail
1 Route de Monteil Saint-Généroux	79600	06.85.09 37.19	S-aspineix@orange.fr

désigné ci-après "l'Agriculteur" d'autre part

CONTEXTE

La SAS Biomasse Thouarsaise est engagée dans un projet de méthanisation sur la commune de Thouars. Cette installation est dimensionnée pour traiter des co-produits végétaux et effluents d'élevage collectés sur le territoire afin de produire du biogaz qui sera injecté sur le réseau.

OBJET DE LA LETTRE D'INTENTION

La présente lettre a pour objet de définir les volumes de gisement que le producteur pourra apporter à l'unité de méthanisation et la reprise de digestat liquide et ou solide (prêteur de terre)

Cette lettre d'intention sera suivie par une convention biomasse présentée par la SAS Biomasse Thouarsaise. La convention sera alors signée pour une durée de 5 ans à partir de la première livraison de biomasse sur site.

CONDITION DE COLLECTE DES EFFLUENTS ET CO PRODUITS VEGETAUX

L'apporteur de biomasse s'engage à produire des CIVES/sorgho et/ou mettre à disposition les effluents d'élevage définis ci-dessous. La livraison de cette biomasse donnera lieu à un achat et une contrepartie de reprise de digestat sur les terres de l'exploitations.

VOLUME DE BIOMASSE

Type de biomasse	% de MS	Tonnage/an
CIVE hiver	30 %	250 T brute
Sorgho	30 %	
Lisier porc		
Autre : préciser		

CONDITION DE REPRISE DE DIGESTAT

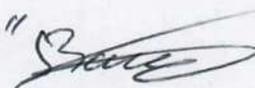
L'Agriculteur s'engage à mettre à disposition les terres de son exploitation agricole pour valoriser le digestat liquide et solide après séparation de phase en tant que préteur de terre. Les surfaces d'épandage et flux d'éléments minéraux sont définis dans le plan d'épandage détaillé au dossier ICPE.

SAU de l'exploitation	342,02 Ha
Surface épandable	325,36 Ha

Une clé de répartition sera intégrée dans la convention finale afin de restituer équitablement le digestat en fonction des apports de biomasses

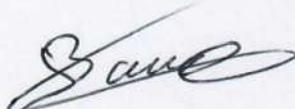
Fait à *Thouars*, le *30/01/2023*

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

"lu et approuvé" 

L'apporteur de la matière

Pour l'unité de méthanisation





Niort, le 20 septembre 2022

Dossier suivi par : N.REUNGOAT

Objet : Fourniture des données et des enjeux ornithologiques dans le cadre de la création d'un plan d'épandage de digesta. Le projet se situe en partie à l'intérieur de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Plaine d'Oiron-Thenezay » (FR5412014).

Contexte : Nous nous intéressons, ici, aux enjeux avifaunistiques dans le cadre de la procédure d'évaluation d'incidence NATURA000.

Contexte global avifaunistique (espèces patrimoniales désignées d'intérêt communautaire par la Directive Oiseau 2009/147/CE).

Les enjeux étant étudiés dans le cadre d'un plan d'épandage et l'incidence étant limitée à l'emprise au sol des parcelles, l'analyse porte uniquement sur les parcelles concernées. L'analyse s'appuie sur les données à disposition du Département (GODS, 2014-2021).

Plusieurs des parcelles concernées par la mise à jour du plan d'épandage présentent un enjeu pour la conservation de quatre espèces d'intérêt communautaire (tableau synthétique des dates de préconisation d'épandage joint en annexe) :

L'Outarde canepetière :

L'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), est l'espèce emblématique de la ZPS de la Plaine d'Oiron Thenezay, qui se trouve principalement dans les parcelles en prairies, les graminées, légumineuses et jachères. Rare, menacée et en régression depuis plus de 30 ans, cette espèce qui est inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE) est l'enjeu principal de cette ZPS. Cette ZPS joue un rôle important pour la préservation de cette souche génétique migratrice.

Les Outardes canepetière reviennent dans la région en mars-avril après avoir passé l'hiver dans la péninsule ibérique. Dès leurs retours, les mâles se regroupent pour effectuer les compétitions de séduction sur des zones de leks. De mai à août, les femelles, plus discrètes, pondent 2 à 5 œufs, dans des petites dépressions au sol, souvent dans des jachères ou des cultures à proximité des zones de leks. A la fin de l'été, les Outardes se rassemblent en bandes sur des emplacements auxquels elles restent fidèles d'année en année, avant de partir pour la péninsule ibérique en octobre.

L'enjeu principal concernant l'Outarde canepetière est lié aux périodes d'épandage du digestat, pouvant engendrer un dérangement pour des oiseaux nicheurs et des rassemblements postnuptiaux. Les dates d'épandage doivent prendre en compte la période de **présence de l'espèce de la mi-mars à la mi-octobre.**

L'Œdicnème criard :

L'Œdicnème criard (*Burhinus oediconemus*), oiseau aux mœurs principalement nocturnes, fréquente les grandes cultures, mais aussi les bocages ouverts. A son retour de migration en mars, il cherche principalement les sols encore nus des cultures de printemps. Le couple « guetteur - couveur » choisi des terres sèches et caillouteuses où la femelle pond deux œufs d'avril à mai. A partir du mois d'août, les Œdicnèmes criards se regroupent sur des parcelles calmes, dès quelles, ils vont migrer pour le sud de l'Espagne ou le nord de l'Afrique à partir de la fin octobre.

L'enjeu principal concernant les Œdicnèmes criard est lié aux périodes d'épandage du digestat, pouvant engendrer une destruction des nids et un dérangement pour des oiseaux nicheurs et des rassemblements postnuptiaux. **Les dates d'épandage doivent prendre en compte la période de reproduction et de dortoirs post-nuptiaux de l'espèce qui s'étalent d'avril à novembre.**

Le Busard cendré et le Busard Saint-Martin :

Les trois espèces de busards, le Busard cendré (*Circus pygargus*), Le busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), sont régulièrement observés en période de nidification sur la ZPS de la Plaine d'Oiron-Thénezay. Ils nichent au sol, principalement dans les champs de blé et d'orge et de nombreuses parcelles ont accueilli des nids ces dernières années. Ainsi, en fonction de l'occupation des sols et de leurs attractivités pour les espèces, le secteur peut être amené à héberger plusieurs nids de busard chaque année. De plus, les trois espèces utilisent l'ensemble du secteur comme zone de chasse. Hors période de reproduction, plusieurs dortoirs de busards ont été recensés dans cette partie de la ZPS.

L'enjeu principal concernant les busards est lié aux périodes d'épandage du digestat, pouvant engendrer un dérangement pour les couples nicheurs et les dortoirs du secteur. **Les dates d'épandage doivent prendre en compte la période de reproduction et de dortoirs post-nuptiaux de ces rapaces qui s'étalent d'avril à septembre.**

Le Courlis cendré :

Le Courlis cendré (*Numenius arquata*) est une espèce à fort enjeu de conservation à l'échelle internationale du fait de ses différents statuts de conservation défavorable : « Vulnérable » sur les listes rouges en Union Européenne et Nationale et « En danger » sur la Liste Rouge Régionale. En Poitou-Charente, il reste deux noyaux de population dont l'un se situe dans les ZPS Plaine d'Oiron-Thénezay et Plaine du Mirebalais et du Neuvilleois. Dans le nord de la ZPS de la Plaine d'Oiron-Thénezay, l'espèce est présente chaque année en reproduction, de mars à juillet, où il fréquente tout type de culture pour s'alimenter et installe son nid dans des parcelles en prairies, jachères et parfois en culture.

L'enjeu principal concernant les Courlis cendré est lié aux périodes d'épandage du digestat, pouvant engendrer une destruction des nids et un dérangement pour des oiseaux nicheurs. **Les dates d'épandage doivent prendre en compte la période de reproduction de l'espèce qui s'étalent entre mars et juillet.**

Préconisations générales relatives à l'ensemble des parcelles :

- limiter la durée entre l'épandage et l'enfouissement,
- éviter de fertiliser les bordures de parcelles, car cela entraîne une diminution de l'intérêt écologique des bordures de champs (diminution de la diversité floristique et de la ressource alimentaire disponible pour l'avifaune).

Préconisations spécifiques :

Le projet d'épandage est en partie localisé en zone NATURA2000, à l'intérieur de la ZPS de la « Plaine d'Oiron-Thénezay ». Les principaux enjeux de ce projet concernant l'avifaune de plaine sont les dates de travaux pour l'épandage du digestat de méthanisation qui risquent d'engendrer un fort dérangement ou des destructions de nids pour les espèces d'intérêt communautaire. Pour ces raisons, il est préconisé de ne pas épandre en sur les parcelles concernées par des **sites de reproduction** d'Outarde canepetière, des busards, de l'Œdicnème criard et du Courlis cendré entre **début avril et fin août. De même**, il est préconisé de ne pas épandre sur les parcelles concernées par des **rassemblements post-nuptiaux d'Outarde canepetière et d'Œdicnème criard ainsi que des dortoirs de Busards, entre août et novembre.**

Un tableau synthétisant les dates d'épandage sur les différents îlots est fourni en annexe.

Conclusion :

Les enjeux avifaunistiques sur les parcelles peuvent être considérés comme forts. Ainsi, il est

conseillé d'appliquer les préconisations sur les îlots concernés pour limiter le risque d'incidence. De plus, nous pouvons conseiller aux exploitants d'engager ces parcelles dans la charte NATURA2000 qui garantit notamment la préservation de toutes nichées d'espèces communautaires qui pourraient être découvertes lors des interventions agricoles, ainsi que des engagements de bonnes pratiques.



Dénomination des auteurs

➤ **Rédaction :**

- Thierry Peloquin, *Conseiller agronomie et pédologie*
Chambre d'Agriculture Interdépartementale Charente-Maritime Deux-Sèvres,

➤ **Etude pédologique :**

- Thierry Peloquin, *Conseiller agronomie et pédologie*
Chambre d'Agriculture Interdépartementale Charente-Maritime Deux-Sèvres,

➤ **Documents graphiques et cartographiques :**

- Patricia Allin, *Technicienne cartographie*
Chambre d'Agriculture Interdépartementale Charente-Maritime Deux-Sèvres,

➤ **Traitement dactylographie :**

- Patricia Allin, *Assistante au pôle Gestion de l'Espace et des Ressources*
Chambre d'Agriculture Interdépartementale Charente-Maritime Deux-Sèvres,

➤ **Relecture :**

- Patricia Allin, *Assistante au pôle Gestion de l'Espace et des Ressources*
Chambre d'Agriculture Interdépartementale Charente-Maritime Deux-Sèvres,

➤ **Approbation:**

- Thierry Peloquin, *Conseiller agronomie et pédologie*
Chambre d'Agriculture Interdépartementale Charente-Maritime Deux-Sèvres,



Contact :

Thierry Peloquin
Chambre interdépartementale d'agriculture
De la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres
Maison de l'agriculture
CS 80004
79231 PRAHECQ
05 49 77 15 15

charente-martime.chambre-agriculture.fr
deux-sevres.chambre-agriculture.fr